

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

• Lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage ».

Les objectifs du règlement sont de permettre une plus grande flexibilité pour l'implantation des remises et garages isolés en association avec un usage principal résidentiel, d'ajouter des normes pour la construction de poulaillers urbains et de reconnaître des droits acquis selon certaines modalités.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 novembre 2019 à 20h, à l'hôtel de ville de Mont-Joli. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau.

Donnée à Mont-Joli, ce 22e jour d'octobre 2019

Kathleen Bossé, OMA Greffière

MONT-JOLI

ASSEME

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC

www.seao.ca



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

www.seao.ca





AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROPULSÉ PAR **l'avantage**